

QUALIFICATION AVANCEE A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

STCW - Tableau A-VI/3

Objectif

Former les officiers de la Marine Marchande à la direction des opérations de lutte contre l'incendie

Conditions d'admission

Etre reconnu marin de la Marine Marchande

Formation

32 heures de cours (4 jours)

Théorie **18 h**

- Méthode de lutte contre l'incendie en mer et au port.
- Inspecter et entretenir les dispositifs de détection et d'extinction.
- Effectuer une enquête et établir des rapports sur les incidents ayant entraîné un incendie.
- Organisation, stratégie et commandement – Coordination, encadrement et gestion des blessés.

Pratique **14 h**

- Exercices de commandement, interface avec les secours terrestres.
- Pratiquer le commandement en intervention.
- Connaître les règles de sécurité et les protocoles d'engagement des équipes de lutte contre l'incendie.
- Organiser et gérer l'intervention.

Sanction

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW

INS.E.I.T.
Espace Nikaia
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE
Tél 04 97 18 11 33
Fax 04 93 18 02 01